

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 septembre 2010

CP 10/09-41

L'an deux mil dix, le 27 septembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etait excusé : M. Roset.

**CONTRACTUALISATION N° 3
ENTRE LA COMMUNE DE L'HONOR DE COS ET LE
DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de L'HONOR DE COS sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 1 264 119 € HT et composé conformément au tableau présenté.

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	1 264 119,00 €
Dépense subventionnable H.T.	1 208 956,00 €
Subvention globalisée	288 541,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	22,83%

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat n° 3 avec la commune de L'Honor-de-Cos pour la réalisation d'un programme estimé à 1 264 119 € HT ;
- Accorde à la commune de L'Honor-de-Cos 288 541 € payable en trois annuités (la première de 96 181 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 96 180 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu et le solde de 96 180 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations	Coût H.T. En €	Dépense éligible HT en €	Taux en %	Subvention proposée en €
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>				
1) - Restructuration du hall d'entrée de la salle des fêtes de Loubéjac Tranche 1	31 030,00	15 500,00	18,00	2 790,00
2) - Restructuration du hall d'entrée de la salle des fêtes de Loubéjac Tranche 2		15 500,00	18,00	2 790,00
3) - Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes de Loubéjac Tranche 1	31 000,00	15 500,00	18,00	2 790,00
4) - Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes de Loubéjac Tranche 2		15 500,00	18,00	2 790,00
5) - Mise aux normes de la salle des fêtes de Loubéjac	11 870,40	11 870,00	18,00	2 136,00

Nature des opérations	Coût H.T. En €	Dépense éligible HT en €	Taux en %	Subvention proposée en €
6) - Réhabilitation du bâtiment abritant la mairie Tranche 1	31 000,00	15 500,00	18,00	2 790,00
7) - Réhabilitation du bâtiment abritant la mairie Tranche 2		15 500,00	18,00	2 790,00
8) - Réfection des façades de la mairie Tranche 1	31 000,00	15 500,00	18,00	2 790,00
9) - Réfection des façades de la mairie Tranche 2		15 500,00	18,00	2 790,00
10) - Réaménagement de la salle du conseil municipal Tranche 1	31 000,00	15 500,00	18,00	2 790,00
11) - Réaménagement de la salle du conseil municipal Tranche 2		15 500,00	18,00	2 790,00
12)- Restructuration d'un bâtiment pour y installer la poste Tranche 1	31 000,00	15 500,00	18,00	2 790,00
13)- Restructuration d'un bâtiment pour y installer la poste Tranche 2		15 500,00	18,00	2 790,00
14) - Réfection des toitures des églises de Loubéjac et de Belpech Tranche 1	25 470,00	15 500,00	18,00	2 790,00
15) - Réfection des toitures des églises de Loubéjac et de Belpech Tranche 2		9 970,00	18,00	1 794,00
16) - Travaux de restauration à l'église de Léribosc et protections contre la foudre (5 églises)	15 962,00	15 500,00	18,00	2 790,00
17) - Travaux d'accessibilité à la salle des fêtes de Loubéjac Tranche 1	35 000,00	17 500,00	18,00	3 150,00
18) - Travaux d'accessibilité à la salle des fêtes de Loubéjac Tranche 2		17 500,00	18,00	3 150,00
19) - Travaux d'accessibilité au bureau de poste	19 000,00	17 500,00	18,00	3 150,00
20) - Création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite à la mairie	16 000,00	12 667,00	18,00	2 280,00
21) - Travaux d'extension de la mairie Tranche 1	31 000,00	15 500,00	30,00	4 650,00

Nature des opérations	Coût H.T. En €	Dépense éligible HT en €	Taux en %	Subvention proposée en €
22) - Travaux d'extension de la mairie Tranche 2		15 500,00	30,00	4 650,00
23) - Restructuration de la salle des fêtes de Léribosc Tranche 1	45 700,00	19 000,00	18,00	3 420,00
24) - Restructuration de la salle des fêtes de Léribosc Tranche 2		19 000,00	18,00	3 420,00
25) - Extension pour création d'une salle de réunion à la salle des fêtes de Loubéjac Tranche 1	38 000,00	19 000,00	18,00	3 420,00
26) - Extension pour création d'une salle de réunion à la salle des fêtes de Loubéjac Tranche 2		19 000,00	18,00	3 420,00
27) - Création de bureaux dans le bâtiment destiné à la poste Tranche 1	38 000,00	19 000,00	18,00	3 420,00
28) - Création de bureaux dans le bâtiment destiné à la poste Tranche 2		19 000,00	18,00	3 420,00
29) - Création d'un bureau supplémentaire pour les adjoints et salle de réunion à la mairie Tranche 1	38 000,00	19 000,00	18,00	3 420,00
30) - Création d'un bureau supplémentaire pour les adjoints et salle de réunion à la mairie Tranche 2		19 000,00	18,00	3 420,00
31) - Acquisition de la propriété Bébian	60 000,00	25 000,00	18,00	4 500,00
32) - Acquisition de la propriété SANTIS en vue de la réalisation d'un équipement sportif à proximité du terrain de rugby	65 000,00	65 000,00	22,50	14 625,00
<u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>				
33) - Aménagement paysager des abords de la salle des fêtes de Loubéjac	21 298,00	19 000,00	18,00	3 420,00
34) - Création d'un parking à la salle des fêtes de Loubéjac	22 950,00	19 000,00	18,00	3 420,00

Nature des opérations	Coût H.T. En €	Dépense éligible HT en €	Taux en %	Subvention proposée en €
EQUIPEMENTS SPORTIFS				
35) - Aménagement d'un terrain de boules à proximité de la salle des fêtes de Loubéjac	21 204,00	21 204,00	60,00	12 722,00
36) - Cabanon des joueurs de pétanque à Loubéjac	24 380,00	24 380,00	60,00	14 628,00
37) – Vestiaires-sanitaires au club house de Loubéjac	181 800,00	181 800,00	22,50	40 905,00
38) - Extension Club house de Loubéjac	26 000,00	26 000,00	60,00	15 600,00
39) – Travaux au club house de Léribosc Tranche 1	309 223,00	305 000,00	22,50	68 625,00
40) – Travaux au club house de Léribosc Tranche 2	26 000,00	26 000,00	60,00	15 600,00
EQUIPEMENT SCOLAIRES				
41) - Réfection du chauffage de l'école	6 232,00	6 232,00	50,00	3 116,00
SUBVENTION GLOBALISEE				288 541 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux articles suivants :

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N° 1 à 22	2041437	74	64 020,00 €
N°23 à 30	2041436	74	27 360,00 €
N° 31 à 32	2041431	72	19 125,00€
N° 33 à 34	2041434	74	6 840,00 €
N° 35 à 40	204143	32	168 080,00 €
N° 41	204145	21	3 116,00 €
TOTAL			288 541,00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,